

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2008018

Signataire : ML

OBJET : Signature de la convention d'objectifs annuelle entre la commune et Aubervacances-Loisirs - Année 2009

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention allouée est supérieure à 23 000 €,

Considérant que la ville souhaite passer convention d'objectifs avec Aubervacances-Loisirs relevant du secteur enfance dont l'activité est reconnue et afin de formaliser les modalités de cette coopération,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : autorise le Maire à signer la convention d'objectifs entre la ville et Aubervacances-Loisirs pour l'année 2009.

Le Maire